

ARGUMENTAIRE

Réforme du service public

Les socialistes ne sont pas hostiles au principe d'une réforme du service public de l'emploi. La logique du guichet unique va dans le bon sens. Mais cette évolution n'a de sens et d'utilité que si elle améliore les services rendus aux demandeurs d'emploi.

Cette réforme pose des problèmes.

UNE REFORME IMPROVISEE AUX CONSEQUENCES PREVISIBLES

Le projet du Gouvernement se limite en réalité à la fusion de l'ANPE et des ASSEDIC. Il vise à poursuivre une politique centralisatrice et crée un nouvel outil qui exclut une grande partie des partenaires dans la lutte contre le chômage, comme les collectivités territoriales, les maisons de l'emploi ou encore l'AFPA.

La fusion d'un service de l'Etat avec un organisme paritaire permet à l'État de mettre la main sur les fonds de l'assurance chômage et la remise en cause de la présence des partenaires sociaux.

L'organisation du service sur le territoire passera par des regroupements et des fermetures, impliquant des conséquences importantes pour le personnel.

Une telle réforme ne peut être conduite indépendamment :

- De celle de l'assurance chômage (pour éviter la segmentation entre salariés à statut et salariés précaires) ;
- De la formation professionnelle (pour que les fonds de la formation bénéficient réellement à ceux qui en ont besoin et soient mobilisés vers la sécurisation des parcours professionnels) ;
- De celle d'une territorialisation des politiques de l'emploi (pour connecter les politiques développées aux réalités économiques et sociales des différents bassins d'emploi).

Ces conditions auraient dû être des préalables. Ces chantiers en cours n'étant pas terminés.

Le Gouvernement confond vitesse et précipitation. A lui seul, le nouvel organisme ne peut faire baisser le chômage.

PROPOSITIONS DES SOCIALISTES.

☛ La politique de l'emploi doit être repensée.

Cette nouvelle institution devra se préoccuper de l'orientation, de la formation et de l'emploi. Plusieurs points sont essentiels :

- La sécurisation des parcours professionnels ;

- La formation professionnelle des demandeurs d'emploi et des salariés.
- L'accompagnement efficace des demandeurs d'emploi

☛ **Plusieurs outils absents du projet du Gouvernement sont indispensables :**

- Un référent unique dès le 1^{er} mois,
- Un conseiller pour 50 demandeurs d'emploi, (contre une moyenne aujourd'hui de 130 à 140 demandeurs d'emploi par conseiller) :
- La redéfinition des moyens de la Direction départementale du travail, pour que le service public de l'emploi mette en oeuvre les politiques dans toutes leurs dimensions (orientation, formation, insertion) ;
- Des moyens accrus pour financer la formation professionnelle des salariés et celle des demandeurs d'emploi, dans le cadre de la réforme de la formation professionnelle.

☛ **Mobiliser tous les acteurs à partir des enjeux concrets des territoires.**

- Si la politique de l'emploi est de la compétence de l'Etat, les régions exercent des compétences importantes en matière de formation professionnelle et de développement économique, inséparables de la politique de l'emploi.
- Il est proposé que les Conseils régionaux de l'emploi, créés par le projet de loi, soient co-présidés par le Préfet et le Président du Conseil Régional.
- Un contrat de planification de la politique publique territoriale de l'emploi doit être signé entre l'institution, l'Etat et les collectivités locales. Il devra préciser les ressources consacrées les objectifs.

☛ **Proposition de loi.**

- Objectif : Mettre fin à une séparation artificielle, source de dysfonctionnements, entre l'emploi, la formation professionnelle et le développement économique,
- Loi : Permettre aux Régions de devenir le chef de file d'une politique de l'emploi et de la formation appelée : « *le Schéma Régional de l'Emploi* ».
- En quoi consiste ce schéma :

- Il est d'une durée de 5 ans,

1 – En une **concertation** avec l'Etat, les collectivités locales et leurs groupements, les organismes du Service Public de l'Emploi et les partenaires sociaux,

2 - **À définir les orientations stratégiques** de la Région en matière d'emploi, les publics et des actions prioritaires en lien avec le développement économique et la formation professionnelle.